



## **Le pôle scientifique, sanctuaire de structures de recherche inopérantes ou modèle de recherche intégrée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Omar Bongo?**

**Monique MAVOUNGOU BOUYOU**

Doyenne de la Faculté des lettres et sciences humaines,  
Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

Créée depuis bientôt 39 ans, la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH) s'est dotée d'un pôle scientifique en 2003. Cette division regroupe une vingtaine d'unités de recherche. Des ressources matérielles ont été trouvées pour doter ces unités d'équipements appropriés, et un budget annuel est octroyé à chaque structure de recherche pour assurer son fonctionnement régulier.

Mais, si cette entreprise s'avère intéressante, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre est laborieuse et que les résultats escomptés se font attendre.

Après avoir observé cet environnement nouvellement créé, nous voulons montrer que la recherche, dans notre institution, reste marginale et, surtout, qu'elle demeure le produit de quelques initiatives individuelles seulement. Les résultats – certes encourageants – obtenus par les enseignants de l'établissement au cours de cette décennie aux Comités techniques spécialisés (CTS) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) s'inscrivent dans cette logique. Ils sont le reflet de contributions et d'efforts individuels, dans la mesure où la faculté – voire l'université – n'a défini aucun axe prioritaire au sujet des thématiques de recherche. Celles qui sont pratiquées ne relèvent point d'une demande sociale. On peut ainsi

constater une déconnexion entre, ici, les problématiques abordées par les uns et les autres ; et là, les besoins de la société.

La présente communication se propose de soulever quelques problèmes relatifs à l'organisation de la recherche au sein de la FLSH de l'Université Omar Bongo de Libreville. Nous allons donc présenter ici les facteurs endogènes et exogènes qui obèrent le développement de la recherche à la FLSH. Nous présenterons ensuite les stratégies pouvant permettre de capitaliser l'existant pour aboutir à une recherche plus active.

### **I- Des freins à une activité de recherche active et productive**

Généralement, on fait remarquer qu'en matière de recherche, à la FLSH, il y a des dysfonctionnements et des défaillances. Parmi les éléments préoccupants, on évoque très souvent : l'absence d'un cadre structurant la recherche au sein de la faculté; la prédominance de la recherche individuelle; l'économie des moyens financiers aux niveaux du fonctionnement et de l'investissement; l'irrégularité dans la parution des annales de la FLSH.

#### *A. Absence d'un cadre structurant les centres de recherche à la FLSH.*

Les centres de recherche sont créés par l'université, sans pour autant être obligés de s'appuyer sur les dispositions réglementaires propres à l'institution. De fait, jusqu'à tout récemment, chaque unité de recherche était sous la direction d'une seule personne – d'où l'apparition de plusieurs problèmes, dont ceux-ci : une absence de transparence dans l'attribution des fonctions se rattachant à ces structures institutionnelles; et une opacité dans la gestion de celles-ci (ex. : absence de réunions régulières; refus de certains professeurs de répondre à une demande d'information du doyen).

Afin de résoudre ces problèmes, le recteur a émis, en 2004, un arrêté indiquant les conditions à remplir pour la mise en place des laboratoires et des centres de recherche à la FLSH

de l'Université Omar Bongo. En fait, l'objectif de ce règlement était de réussir à codifier la création des unités de recherche. Mais il n'a pas été mis en pratique, et, à ce jour, la mise sur pied des centres de recherche se fait difficilement selon les principes édictés.

Il en résulte que, très souvent, on manque d'informations sur ces unités et leurs réalisations. Aucune archive n'est actuellement disponible à leur sujet. De même, aucun bilan des leurs activités scientifiques (publications, séminaires, encadrement des travaux, etc.) ne peut être consulté. En outre, le nombre de personnes directement affiliées à ces structures n'est pas connu.

### *B La prédominance de la recherche individuelle*

Ici, on note à la fois un cloisonnement des activités de recherche et une absence de projets capables de mobiliser plusieurs équipes. Ces écueils sont d'autant plus regrettables que la taille souvent réduite des équipes conduit à une certaine dispersion thématique dans les recherches effectuées.

Dans le même ordre d'idées, la recherche est trop souvent perçue comme une activité de promotion individuelle et non comme une possibilité de produire des connaissances scientifiques. On ne se soucie que très peu de ses suites concrètes, et on néglige la valorisation des résultats qui en découlent.

L'absence d'une politique globale et d'une définition des thèmes privilégiés dans l'établissement conduit par ailleurs à des phénomènes notables, tels que les suivants : un chevauchement des domaines de recherche; une démobilitation de plusieurs enseignants chercheurs; puis un sentiment d'abandon et de déshérence ressenti par les membres de nombreuses équipes de recherche.

*C) L'économie des moyens financiers aux niveaux du fonctionnement et de l'investissement*

L'économie des moyens financiers, souvent également signalée, est un handicap certain à l'éclosion d'une recherche (individuelle ou collective) performante, véritable locomotive qu'elle est d'un système qui tend, cependant, à la professionnalisation de l'enseignement.

Ce qui semble en cause, c'est la quantité et la provenance des ressources. À ce jour, les établissements ont vécu quasi exclusivement grâce aux crédits publics, à propos desquels, et en dépit des besoins croissants, il est difficile d'espérer une très sensible augmentation. À titre d'exemple, mentionnons qu'un centre de recherche peut obtenir un budget d'environ 3000 euros pour couvrir les frais reliés à son fonctionnement et aux investissements qui lui sont afférents.

Cette lacune au niveau des ressources est telle qu'elle force certaines équipes à l'hibernation. Ce frein imposé entame autant la crédibilité des membres que l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, et les prive, aussi, de la possibilité de solliciter des ressources qui pourraient venir compléter les dotations budgétaires. En effet, pourquoi une entreprise ou un bailleur de fonds étranger confierait-il une recherche à un laboratoire qui ne réunit pas, déjà, les conditions minimales pour avoir quelque chance de la mener à terme ?

Par ailleurs, au nom de l'autonomie, les personnes responsables et les instances décisionnelles de l'université (conseil d'établissement, conseil d'université, conseil d'administration) ont choisi de ne pas intervenir dans l'octroi des ressources (crédits, par exemple) aux différentes unités de l'établissement. Les sommes allouées sont plutôt déterminées par les ministères chargés de la répartition des ressources de l'État lors des conférences budgétaires. Cette situation a plusieurs conséquences.

D'une part, le ministère de l'Enseignement supérieur n'est pas en mesure d'influencer les choix et les orientations des établissements (ou de leurs composantes), et ne peut donc ni encourager ni décourager telle initiative ou telle opération en matière de création de laboratoires.

D'autre part, puisque la Section de la planification et le Service des finances ne sont pas à même de définir la politique de la recherche (ou même d'en déterminer les critères d'évaluation), on ne peut qu'assister à la reconduction presque mécanique, d'une année à l'autre, des crédits alloués aux différentes instances (la situation des crédits de l'année 2010 en est une bonne indication).

En fait, les données et les critères manquent pour porter une juste appréciation sur les institutions de recherche. L'augmentation substantielle du nombre d'inscrits sur liste d'aptitudes du CAMES ne saurait être à lui seul un critère concluant.

La communauté scientifique en général, et celle de la faculté en particulier, ne se sont pas souvent préoccupées de la question de l'évaluation de la recherche. La difficulté de la mise en œuvre d'un tel projet ne doit toutefois pas faire échouer cette entreprise, car elle pourrait rendre crédibles les compétences des professionnels en recherche, dans le domaine des lettres et des sciences humaines.

#### *D) L'irrégularité dans la parution des annales de la Faculté des lettres et sciences humaines*

C'est un des handicaps à la diffusion et à la vulgarisation de la recherche au sein de l'établissement. Le dernier numéro des annales de la FLSH date de janvier 2005. Il est de la responsabilité de l'institution d'avoir un organe de publication afin d'assurer la promotion des recherches des enseignants.

La réflexion doit porter, ici, sur la meilleure façon de produire les annales de la FLSH. Sur ce point, il faut relever que, de plus en plus, la parution des annales de la faculté est tributaire

des candidatures apparaissant sur les listes d'aptitudes du CAMES. La proposition d'articles se fait dans cette perspective et l'appel à contribution est aussi lancé dans ce contexte. C'est aussi à ce moment que les moyens financiers peuvent être mis à disposition pour la publication des annales de la faculté. Or il faut arriver à une parution continue des annales de la FLSH.

## **II-Les voies d'évolution des unités de recherche de l'établissement**

À la lumière de ce qui précède, il apparaît évident que la recherche au sein de la FLSH – dont on vient de démonter la pauvreté et la démobilité – doit impérativement être réorganisée selon les principes qui lui permettraient d'être au diapason du développement national.

Une des premières étapes à franchir est la restitution au pôle scientifique de son rôle structurel qui lui permet d'opérer des rapprochements entre les différentes unités constitutives de l'institution. L'exploitation rationnelle de cet espace permettrait d'offrir des services communs (service de reprographie, équipements pour l'accès à Internet) aux centres de recherche de l'établissement. C'est dans cet esprit qu'un centre d'éditions (les Publications universitaires du Gabon) a été logé dans cet édifice. S'il parvient à se munir d'un équipement adéquat, et s'il peut recevoir une allocation budgétaire conséquente, il pourrait épauler les centres de recherche, notamment en leur faisant bénéficier de coûts de production réduits (pour leurs publications).

Nous avons vu qu'à l'Université Omar Bongo, la recherche se fait de manière plus individuelle. Cette situation est renforcée par un processus de fragmentation des champs sous-disciplinaires qui, lui-même, s'avère un frein au financement de la recherche à la FLSH. Nous constatons que, si cette fragmentation (spécialisation) est nécessaire pour le développement de la science, et si elle se présente comme un indicateur de progrès, elle est, en contrepartie, très coûteuse, puisqu'elle aboutit à un repliement des sous-disciplines sur elles-mêmes.

C'est pour surmonter cette difficulté que l'établissement encourage maintenant le fonctionnement pluridisciplinaire. Une recommandation a ainsi été faite pour que chaque unité de recherche (centre) soit rattachée à une unité de formation (département) et qu'elle devienne l'une de ses composantes. Une telle entreprise est certes périlleuse (surtout pour certaines structures fonctionnant en électrons libres depuis des décennies), mais elle s'avère nécessaire si on veut rendre la recherche plus active à la FLSH, et si l'on veut obtenir un financement plus substantiel.

Il faut ainsi parvenir à développer de grandes structures fédératives de recherche. C'est l'établissement qui jouerait le premier rôle dans ce contexte. Il n'y aurait, pour une recherche donnée, non pas un centre, mais bien un ensemble de centres de recherche qui y travailleraient.

Des démarches ont déjà été entreprises, à cet égard. On observe actuellement des partenariats entre établissements (par exemple, l'accord-cadre signé entre le Département de psychologie de la FLSH et la Faculté de médecine en vue de la conduite d'une enquête portant sur l'incidence du paludisme sur le développement psychomoteur des enfants).

La mise en place d'un réseau thématique de recherches pourrait aussi être envisagé. Actuellement, de nombreux enseignants de l'établissement effectuent des stages hors du Gabon (notamment en France) soit en vue d'avoir un accès facile aux organes de publication en vue de leur inscription sur la liste d'aptitudes du CAMES, soit en vue de préparer une habilitation à diriger des recherches. Cette situation pourrait être exploitée en vue d'établir des conventions de recherches entre diverses institutions.

Dans la même logique, on peut aussi établir des contrats de reconnaissance du laboratoire en création ou des contrats de recherche à durée bien déterminée (c'est-à-dire des contrats triennal ou quinquennal). Ce contrat de reconnaissance est en fait la preuve d'une habilitation à

fonctionner comme centre de recherche au sein de l'établissement. Une telle démarche conduirait déjà l'université à la définition d'objectifs de recherche précis dans le cadre de la préparation des projets d'établissements.

Enfin, la création des laboratoires doit se faire parallèlement à la mise sur pieds de projets scientifiques pouvant fédérer un grand nombre de chercheurs et pouvant réellement intégrer les structures pédagogiques.

La création d'un répertoire des centres de recherche de la FLSH permettra, par ailleurs, de tenir à jour un fichier non seulement de la structure elle-même, mais aussi de l'ampleur et de la nature de ses activités, des mouvements entre enseignants et chercheurs qui s'y produisent, etc.

En somme, il faut parvenir à convertir le fonctionnement actuel (souvent trop individuel ou strictement sous-disciplinaires) en un fonctionnement collectif (grâce à des équipes travaillant sur des thématiques précises, ou à des partenariats *intra-muros* ou *extra-muros*). Il faut sans doute arriver à mettre fin à l'opposition apparente entre recherche et formation.

Il importe aussi de développer la qualité et la quantité de la production des connaissances au sein de la faculté par l'activation des moyens de diffusion et par la mise en place un système de publication permanent.

Jusque-là, pour justifier la quasi-mise à l'écart des responsables de l'université en matière d'allocation de ressources, on pouvait avancer que les arbitrages entre les demandes des unités de recherche étaient pour une bonne part réalisés « à l'interne ». La reconnaissance juridique d'un éventuel conseil scientifique rendra bientôt cet argument irrecevable. À partir de ce moment, le rôle de l'établissement sera nécessairement à réévaluer.



La question qui se pose est donc de savoir à quelles conditions cette réévaluation pourrait être mise au service d'une redynamisation de la recherche – une redynamisation dont la nécessité n'est plus contestée (par exemple sur la question des langues locales). Dans ce contexte, il est indispensable que les critères d'évaluation objectifs soient mis à la disposition de tous les auteurs. C'est sur la base de ces critères que l'on peut penser que l'établissement – au lieu de se voir attribuer uniquement les fonds nécessaires au fonctionnement des service centraux – recevrait, dans un premier temps, *via* le ministère de l'Enseignement supérieur, l'ensemble des ressources (crédits de fonctionnement et d'investissement) affectées à l'institution par l'État. Puis, dans un second temps, pourrait les répartir entre ses différentes composantes en s'appuyant sur les rapports produits par différentes instances (conseil d'établissement, conseil scientifique, conseil d'université et conseil d'administration). Ces nouvelles prérogatives pourraient constituer un bon facteur de réorganisation et de relance de la recherche au sein de l'établissement. Cela, surtout si les différents acteurs adhèrent aux principes de la définition d'une orientation de recherche, d'une dynamique unitaire n'obérant pas les spécificités des uns et des autres, et d'une juste répartition des ressources.

Mais la demande de financement ne peut se faire sans un effort de la part des demandeurs et sans suivre les règles permettant une visibilité et une lisibilité de ce qui se fait en matière de recherche au sein de l'établissement.

Ici, le conseil scientifique pourrait avoir pour rôle de veiller à l'application des mesures adoptées en matière de fonctionnement et de financement des structures de recherches de la faculté. Elle pourrait être un bon partenaire de l'État dans l'orientation des actions structurantes (dotations budgétaires, affectations d'allocations de recherche, meilleures rémunérations des encadrements à la recherche pour les programmes de masters et de doctorat) de cette recherche.

En somme, comme nous venons de le voir, la recherche à la FLSH est encore, 39 ans après l'ouverture de l'établissement, à un niveau où elle se cherche. De nombreux facteurs sont à l'origine de cette situation, mais des pistes de solutions existent et d'autres ont même fait l'objet d'expérimentations. Mais force est de constater que le problème persiste.

Toutes ces propositions conduiraient à recréer les conditions d'une dynamique unitaire de la recherche tout en gardant les particularités propres à chaque discipline. Le passage au système LMD donne à la FLSH une occasion de mettre en place un dispositif rendant possible une activité plus dynamique dans l'ensemble de ses unités de recherche. Il faudrait, cependant, parvenir à un renforcement de la relation enseignement/recherche. Les équipes de recherche doivent donc devenir de véritables structures d'appui à la formation des étudiants de maîtrise et de D.E.A. (lorsqu'il en existe).

Il est néanmoins qu'au-delà de toutes ces solutions, l'implication de tous les acteurs de l'établissement dans la mise en œuvre de structures viables demeure un élément à prendre en compte.